

# ETUDES HELLENIQUES

# HELLENIC STUDIES

**La République de Chypre: 50  
ans après**

**The Republic of Cyprus: 50  
Years After**

Edited by / Sous la direction de  
Stephanos Constantinides

With Associate Editors / Avec la collaboration de  
Christos Iacovou & Thalia Tassou

Contributors / Contributions de  
Jean Antoine Caravolas

Jean Catsiapis

Stephanos Constantinides

Giorgos Georgiou

Maria Herodotou

Christos Iacovou

Phivos Klokkaris

Despina Michael

Lefteris Papaleontiou

Fotini Katy Mirante-Psaltakis

**Volume 19, No. 2, Autumn/Automne 2011**

**2**

# **Chypre: Un Enjeu Prépondérant de L'équilibre Géopolitique et Géostratégique Est-Méditerranéen**

**Fotini Katy MIRANTE-PSALTAKIS\***

## **ABSTRACT**

Cyprus: a divided country, militarized, continuously coveted, pivotal, having a key geostrategic and geoeconomic role now, but, above all, an island marked by a singular history, a rupture that of 1974, as well as a permanent conflictuality, immutable... A space where power relations, strategies of power and the recurrence of power struggles help to maintain a geopolitical balance particularly volatile and subject to latent tensions, stubborn resentments related to a complex reality after all requiring a certain humility.

## **RÉSUMÉ**

Chypre: un territoire divisé, militarisé, continûment convoité, charnière, un enjeu géostratégique et désormais géoéconomique prépondérant; mais, surtout, une île marquée par une Histoire singulière, une rupture: celle de 1974, ainsi que par une conflictualité pérenne, immuable... Un espace où les rapports de force, les stratégies de puissance et la récurrence des luttes d'influence contribuent à maintenir un équilibre géopolitique particulièrement fragile, soumis à des tensions latentes, à des rancœurs tenaces, elles-mêmes liées à une réalité somme toute complexe nécessitant une certaine humilité.

La mainmise ottomane sur Chypre s'est achevée en 1878, alors que son territoire était concédé à la Grande-Bretagne par La Porte et donc, rattaché à l'Empire britannique.<sup>1</sup> Dès lors, Chypre a été inscrite dans la stratégie impériale du Royaume-Uni, puissance européenne et coloniale non riveraine du bassin méditerranéen. Ce n'est qu'en 1960, à l'issue des accords de Zurich et de Londres, que les Chypriotes ont accédé à l'autonomie, sous la forme d'une République as-

\* Analyste auprès du Ministère français de la Défense

sociée au «*Commonwealth*». Cette indépendance était toutefois partielle, puisque la Grande-Bretagne est parvenue à maintenir deux bases militaires sur le territoire chypriote. Chypre focalisait alors les intérêts rivaux de Londres, d'Athènes et d'Ankara: elle constituait un espace charnière en Méditerranée orientale, ouvert sur la Turquie; tandis que son gouvernement entretenait des relations étroites avec les autorités grecques et de surcroît, aspirait au rattachement à la Grèce. En cela, Chypre pouvait déstabiliser la frontière méridionale turque ou consolider la situation géostratégique de la Turquie dans la région. L'intégration éventuelle du territoire chypriote dans le giron hellène a souvent été redoutée et définitivement enrayée en juillet 1974, lorsque la Turquie s'est emparée militairement de près de 40% de la République de Chypre, sous prétexte de protéger sa communauté turco-musulmane. Depuis lors, la partition territoriale demeure inchangée, révélant les rancœurs tenaces et les conséquences possibles du conflit gréco-turc. L'avenir de cette île est aujourd'hui scellé entre les ambitions stratégiques de certaines puissances et le devenir d'un peuple divisé, inscrit dans une dynamique géopolitique qui le dépasse.

Durant la Guerre froide, les forces alliées de l'OTAN disposaient des espaces grec et turc, ainsi que des capacités de projection de Chypre. Grâce à cette collaboration politique et stratégique et en cas de crise ou de tensions, l'Alliance atlantique bénéficiait d'une assise territoriale, capable d'accueillir des renforts, de maintenir une sécurité régionale relative, d'assurer l'acheminement de moyens stratégiques et de permettre le transport de matières énergétiques. Sur les grandes voies de la circulation maritime internationale, l'Est-méditerranéen constitue en effet un carrefour majeur régulièrement emprunté par les bateaux-citernes qui transportent du pétrole; elle est également un accès vers les «mers chaudes» pour les pays situés au Nord de la mer Noire, notamment la Russie et les territoires d'Asie centrale. À cet égard, la Turquie, la Grèce, Chypre ainsi que le canal de Suez sont des espaces incontournables pour pénétrer l'aire méditerranéenne ou en sortir par l'Est et le Nord-Est. Ils déterminent les «verrous», de même que les pivots du bassin oriental de la Méditerranée, en raison de leur position excentrée respective qui offre et associe des possibilités stratégiques particulières.

### **Le territoire chypriote: une position à la fois centrale et excentrique en Méditerranée orientale**

La question chypriote constitue la pierre angulaire du contentieux turco-hellène. La division de son territoire est la conséquence immédiate de cette opposition, mais elle ne détermine pas une entrave à son implication dans les desseins militaires de l'OTAN et de ses alliés. La situation géostratégique de

Chypre se caractérise par une position géographique particulière, à la fois centrale du fait de sa localisation charnière entre l'Anatolie, le Levant, le canal de Suez et la Crète, et excentrique parce que s'ouvrant sur les côtes les plus reculées du bassin oriental de la Méditerranée. Au regard des puissances étrangères désireuses d'étendre leur influence dans la région et du fait de ses nombreuses possibilités stratégiques, Chypre apparaît comme un pivot grâce auquel il est possible de couvrir le littoral levantin. L'île détient également une position centrale au cœur des flux périphériques de la circulation méditerranéenne, au même titre que le canal de Suez, les détroits des Dardanelles, du Bosphore, d'Anticythère, de Karpathos et de Gibraltar, parce qu'elle constitue l'extrémité la plus orientale de la Méditerranée, incluse dans la sphère d'influence occidentale. Le trafic maritime méditerranéen est directement lié à ces «verrous» stratégiques, dans la mesure où leur position géographique particulière permet d'atteindre la région ainsi que d'en sortir. Au cours de la Guerre froide, les deux pôles latéraux du bassin méditerranéen, que sont précisément Chypre et Gibraltar, étaient la chasse gardée de la Grande-Bretagne. Il est vrai que les Britanniques ont disposé d'une base aéronavale à l'entrée de la Méditerranée occidentale jusqu'en 1991.<sup>2</sup> La situation de carrefour du territoire chypriote facilite l'observation et le contrôle de l'accès au Levant par voie aérienne et maritime, de même qu'elle lui confère une position privilégiée entre l'Occident et l'Orient, particulièrement propice à la surveillance militaire des régions attenantes. Chypre est encadrée par la Grèce, la Turquie, la Syrie, le Liban, Israël et l'Égypte. À la charnière de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie, son territoire occupe une position particulièrement stratégique à 60 km des côtes turques et à près de 200 km du littoral syrien et libanais. La situation géographique chypriote est complémentaire des territoires hellène et turc, ce qui implique une étroite collaboration entre les trois pays sur le plan stratégique. En effet, Chypre peut permettre ou soutenir la projection de forces en direction du Proche-Orient et du canal de Suez, et de surcroît, être associée aux schémas militaires qui intègrent la Grèce et la Turquie. Rappelons que l'île chypriote couvre la côte méridionale turque et constitue un relais régional important, lié à la Crète, parce que positionné à l'avant de son territoire. Chypre est en outre le seul État du bloc occidental, qui bénéficie d'une proximité relative avec l'isthme de Suez. Située entre l'Asie mineure au Nord, le Proche-Orient à l'Est et au Sud, et en cela, contournée par les axes de communication maritimes qui mènent aux territoires levantins, africains et européens, Chypre constitue un avant-poste continûment stratégique dans l'Est-méditerranéen, notamment depuis la Guerre froide. L'île est aujourd'hui un point d'appui essentiel pour la surveillance et la protection du Proche-Orient où les conflits de voisinage sont multiples et durables. Il faut dire que l'instabilité et la sécurité de cette région

limitrophe sont régulièrement compromises par les politiques gouvernementales levantines, qui oscillent entre des préceptes démocratiques, monarchiques et oligarchiques nécessitant une certaine vigilance.

Force est de considérer cet éventail de possibilités et du fait de la complémentarité géostratégique de Chypre avec la Grèce et la Turquie, l'Alliance atlantique a inscrit le territoire chypriote dans la stratégie méditerranéenne de l'OTAN depuis la Guerre froide. Il convient de rappeler à cet égard que les bases militaires britanniques présentes sur place ont une importance considérable et que la Grande-Bretagne, puissance régionale notamment grâce à Chypre, appartient à l'OTAN depuis sa fondation. En dépit de ces connivences, l'utilisation d'un tel dispositif militaire, dans le cadre de missions strictement britanniques, otaniennes ou impliquant les États-Unis, s'effectue plus ou moins à l'écart des orientations politiques et défensives de Nicosie. Les forces occidentales ont utilisé le territoire chypriote à maintes reprises, notamment parce que les bases que contrôle la Grande-Bretagne sur le terrain conviennent particulièrement à ce type d'opération régionale. En cas de crise, Chypre peut constituer un point d'appui intéressant, mais également soutenir certaines actions militaires otaniennes de façon suffisamment discrète et donc, contribuer à l'efficacité des missions affectées aux bases militaires hellènes et turques voisines. Le territoire chypriote est en cela une assise stratégique additionnelle, susceptible de renforcer le dispositif régional de l'OTAN et de parfaire son fonctionnement sans que le pays ne soit intégré à l'Alliance atlantique. Cette grande île de l'Est-méditerranéen est à la fois un tremplin stratégique éventuel et indirect du flanc Sud-Est de l'OTAN, dont le rôle est corrélé à la stratégie des États-Unis en Méditerranée orientale. En effet, l'utilisation des facilités militaires chypriotes par les forces américaines a souvent été soupçonnée, à défaut d'être confirmée. Chypre est associée à la logique défensive régionale de l'Alliance atlantique en Méditerranée du Centre-Est depuis la période de la Guerre froide et ne peut par conséquent pas être totalement occultée de ses desseins stratégiques zonaux, attendu qu'elle complète le rôle de la Crète, notamment pour le contrôle du trafic pétrolier et la protection du canal de Suez. En raison de leur position géographique respective et du fait de leur latitude semblable, les îles de Chypre et de la Crète déterminent un axe géostratégique tripartite, complété par Malte, qui couvre latéralement toute la Méditerranée orientale. Cette artère régionale privilégiée se compose de la Crète en son centre, de l'île de Malte<sup>3</sup> à son extrémité occidentale et se clôt par le territoire chypriote qui couvre les terres levantines à l'Est. Parce que positionnée exactement à l'arrière de Chypre, la Crète détermine en effet la protection naturelle, en particulier aérienne, de son territoire. En revanche, l'espace chypriote constitue la couverture radar et aérienne du Proche-Orient, ce qui implique une

organisation conjointe»créto-chypriote«pour optimiser l'efficacité des opérations militaires éventuelles en direction du littoral levantin. Il est vrai que Chypre, tout comme la Crète, peut offrir les avantages d'un vaste «porte-avions», qui bénéficie de surcroît d'une localisation intéressante à l'avant des côtes proche-orientales, zone névralgique et continûment instable du bassin méditerranéen.

Au cours de la Guerre froide, l'île chypriote était déjà considérée comme une plate-forme stratégique tournée vers la région levantine, enjeu majeur des forces américaines. La doctrine Eisenhower,<sup>4</sup> qui, en 1957, mettait l'accent sur le Proche-Orient comme centre d'intérêt primordial des États-Unis, réaffirmait corollairement l'importance stratégique de l'île chypriote limitrophe. Du fait de sa vocation traditionnelle de relais méditerranéen, Chypre détermine en outre une véritable «plaque tournante» entre le Proche-Orient et l'Europe, par le biais de laquelle de nombreux échanges officiels et officieux s'organisent. Elle abrite d'authentiques réseaux d'espionnage au profit de quelques gouvernements étrangers, soucieux de protéger leurs intérêts dans la région.<sup>5</sup> Sous l'influence des conflits israélo-arabes, notamment lors de l'intervention des forces israéliennes au Liban en 1982, des groupes contestataires se sont progressivement installés sur le territoire chypriote, dont la situation géographique est propice au rayonnement régional de leurs revendications. En cela, Chypre est devenue une terre d'accueil pour les différentes factions issues des zones limitrophes, ainsi qu'un relais territorial des actions terroristes proche-orientales.

L'île chypriote est à la fois un relais et un accès stratégique immédiat vers le Machrek inscrits dans le giron occidental, de même que la couverture aérienne et l'ouverture maritime naturelle du territoire israélien. En ce sens, Chypre tient un rôle essentiel dans la protection de l'État d'Israël, d'autant plus que seuls 150 km environ séparent les côtes chypriotes de la façade levantine. Dans le cadre d'une mission de soutien éventuelle au gouvernement israélien, dont le territoire ne bénéficie pas d'une profondeur stratégique suffisante, Chypre pourrait ainsi constituer un poste de surveillance prépondérant pour couvrir l'ensemble de la région. Son importance somme toute significative dans la sécurisation du territoire israélien, conjuguée à la présence des forces turques au Nord de l'île chypriote, est une donnée additionnelle déterminante à considérer lorsqu'il s'agit de comprendre l'alliance de Tel-Aviv avec Ankara.

Aujourd'hui, Chypre constitue corollairement un enjeu stratégique et un danger potentiel pour la Turquie. Or, la violation de son territoire par les forces turques en 1974 et la division spatiale qui s'ensuivit ont définitivement et subséquentement écarté les craintes d'Ankara quant à l'enrôlement probable d'une île limitrophe dans le giron hellène. De l'avis des autorités turques, une telle

hypothèse aurait en effet exposé directement la frontière Sud de leur territoire à la menace grecque: une éventualité à la fois inacceptable et inquiétante pour le gouvernement turc. Il est vrai que Chypre constitue une brèche importante sur la principale ligne de défense méridionale de la Turquie. En cela, l'île chypriote peut permettre l'encercllement du territoire turc par le Sud et de surcroît, mettre les ports de Yumurtalik et d'Iskenderun en position d'instabilité. La domination et le contrôle du Nord de Chypre assurent en quelque sorte le maintien d'un pôle de stabilité stratégique au profit de la Turquie dans une zone particulièrement vulnérable, ainsi qu'une couverture militaire ininterrompue au Sud du territoire anatolien. Chypre s'étend sur près de 9.250 km<sup>2</sup>, dont 3.355 km<sup>2</sup> sont occupés par la Turquie, c'est-à-dire 36,3 % de sa superficie totale.<sup>6</sup> Elle détermine la troisième plus grande île du bassin méditerranéen, après la Sicile et la Sardaigne. Son littoral s'étire sur 648 km environ, dont la moitié est toujours contrôlée par les forces turques. Chypre est composée essentiellement d'espaces terrestres, puisque seulement 10 km<sup>2</sup> de sa surface globale sont recouverts par les eaux. Il convient à cet égard d'ajouter que l'occupation militaire turque a amputé l'île de ses terres les plus fertiles, situées au Nord d'une ligne de démarcation qui divise son territoire depuis la ville de Pyrgos à l'Ouest jusqu'à Famagouste à l'Est et coupe, de surcroît, latéralement sa capitale: Nicosie.<sup>7</sup>

### **La situation géopolitique de Chypre au cours de la Guerre froide et l'importance des luttes d'influence à cet égard**

*«La sécurité absolue à laquelle aspire une puissance se solde par l'insécurité absolue de toutes les autres»*

**Henry KISSINGER**

La situation et les possibilités géostratégiques de Chypre ont eu des conséquences particulières et notables sur la destinée des insulaires chypriotes, soumis aux aléas de ce potentiel convoité au cours d'une histoire aussi longue que mouvementée. Durant la Guerre froide, les États-Unis et l'Union soviétique voulaient y asseoir une suprématie durable, de manière à conforter leur influence régionale et à entraver l'étalement ou toute tentative d'expansion du bloc adverse dans l'Est-méditerranéen: les rapports de force Est-Ouest en présence inscrivaient alors Chypre dans une logique de contrôle antagonique. Il est vrai que l'île chypriote déterminait un enjeu disputé autant par Washington que par Moscou, dont l'importance était considérable sur le maintien des équilibres géostratégiques dans la région. Dans le même temps, les visées hégémoniques

de la Grande-Bretagne avaient pour but de contrôler cet espace insulaire charnière, par le biais duquel il était possible d'observer l'Est-méditerranéen, de même que les territoires orientaux et méridionaux limitrophes.

Après le développement des missiles intercontinentaux soviétiques en 1957, les États-Unis ont adopté la stratégie nucléaire de la « riposte graduée »<sup>8</sup> en 1962. L'URSS était désormais capable d'atteindre des cibles américaines et donc, de mettre directement en danger le territoire de son principal ennemi. En cas d'agression du bloc communiste, la riposte graduée aurait tout d'abord privilégié une contre-offensive régionale sur le sol européen, notamment grâce à l'usage d'armes nucléaires tactiques, dont le rayon d'action est court, avant d'employer des moyens de défense de longue portée, dits stratégiques, pour frapper directement le territoire soviétique. En cela, l'Europe ne bénéficiait plus d'une couverture défensive américaine optimale, attendu que son territoire était susceptible de constituer la première ligne de front d'un conflit Est-Ouest éventuel. Les États européens étaient donc directement exposés au feu nucléaire soviétique et déterminaient de ce fait une zone privilégiée de la riposte graduée, à partir de laquelle il était possible de contenir une avancée des troupes du Pacte de Varsovie. Dans l'hypothèse d'un conflit régional, la Grèce, la Turquie et Chypre auraient déterminé des pôles stratégiques de soutien pour la défense occidentale, de même que des cibles potentielles privilégiées de la stratégie adverse. Le Secrétaire d'État du président américain Dwight Eisenhower: John Foster Dulles, considérait notamment les trois territoires de l'Est-méditerranéen comme des relais névralgiques déterminants, subordonnés à la sphère d'influence états-unienne.

L'utilisation probable de fusées soviétiques de longue portée a permis, d'une part, d'équilibrer les forces Est-Ouest et d'autre part, de réaffirmer la menace communiste, ce qui a encouragé le déploiement progressif de bases militaires à la périphérie de l'URSS et incité, dans le même temps, John Foster Dulles à tenter d'intégrer Chypre dans l'OTAN.<sup>9</sup> Or, le débarquement des troupes turques au Nord du territoire chypriote dans la matinée du 20 juillet 1974 a définitivement condamné la perspective d'un tel enrôlement, d'autant plus que cette crise exacerbait l'antagonisme latent entre la Grèce et la Turquie, États membres de l'Alliance atlantique et seuls garants officiels de son flanc Sud-Est. Les autorités soviétiques ont essayé de profiter de la partition territoriale chypriote pour s'immiscer progressivement dans les affaires litigieuses de l'île. L'URSS envisageait de s'y imposer durablement, afin de contrebalancer la mainmise américaine qui bénéficiait de l'orientation pro-occidentale de Chypre. Il faut dire que Moscou et Washington avaient une politique particulièrement ambiguë à l'égard du gouvernement chypriote, mais également vis-à-vis des autorités



grecques et turques, dont l'intérêt était de ne pas compromettre leur influence respective en Méditerranée orientale. En dépit de la situation déplorable qui sévissait à Chypre, les États-Unis et l'Union soviétique ont choisi d'appliquer une politique cordiale à l'égard des rivaux égéens et mené parallèlement une stratégie clientéliste suffisamment équilibrée envers chacun d'eux, pour tenter de fixer les termes d'un rapprochement durable.

Au cours de la Guerre froide, Chypre déterminait, selon Moscou, un relais stratégique particulièrement intéressant, ainsi qu'un point d'appui éventuel pour l'approvisionnement et la réparation des bâtiments de sa flotte régionale: l'*Eskadra*<sup>10</sup>. En outre, la proximité géographique entre le territoire chypriote et le littoral levantin était susceptible de faciliter la politique de rapprochement soviétique à l'égard des États arabes du Proche-Orient, et pouvait surtout permettre le renforcement des commodités militaires de l'URSS en Syrie. Il est vrai que Chypre n'est éloignée que de deux heures en bateau de Tartous et de Lattaquié, qui constituaient les seuls ports d'attache de la flotte soviétique au Proche-Orient, au cours des rivalités Est-Ouest. Afin de préserver ses intérêts régionaux, la politique de Moscou a donc consisté, pour l'essentiel, à fragiliser l'attachement chypriote au camp occidental, notamment grâce à la mise en œuvre d'un rapprochement avec Nicosie.<sup>11</sup> Pour ce faire, l'URSS s'est appuyée sur les revendications de l'*AKEL*,<sup>12</sup> qui épousait les fondements idéologiques communistes puis s'est inspiré des thèses prosoviétiques après que les aspirations au rattachement à la Grèce eurent été déçues. Le parti politique *AKEL*, de même que le président de la République de Chypre Monseigneur Makarios,<sup>13</sup> prônaient la voie neutraliste du non-alignement et dénonçaient corollairement «l'impérialisme américain», ce qui confortait la politique expansionniste de l'URSS en Méditerranée orientale et pouvait de surcroît soutenir les intérêts communistes dans une région particulièrement stratégique et directement soumise aux antagonismes Est-Ouest. Il convient de préciser que, durant cette période de tensions, la Tchécoslovaquie a fourni des armes, sous le contrôle des autorités soviétiques, à l'Archevêque Makarios et permis d'amorcer un rapprochement entre Chypre et la sphère d'influence communiste. Les visées soviétiques vis-à-vis du territoire chypriote répondaient avant tout à leur politique stratégique de pénétration en Méditerranée du Centre-Est, qui nécessitait en outre de se rapprocher conjointement de la Grèce et de la Turquie. Dans les années 1960, peu après l'indépendance de Chypre, Moscou a choisi de mettre en œuvre une politique de soutien en faveur d'Ankara et reconnu l'existence de deux communautés distinctes sur l'île chypriote: une position qui rejetait implicitement l'*Énosis*, c'est-à-dire l'union de Chypre à la «mère patrie» grecque. Les tentatives de rapprochement avec la Turquie ont débuté en 1963 et se sont poursuivies tout

au long de la décennie suivante. Elles ont permis au gouvernement turc d'éviter que des liens trop étroits se scellent entre Mgr Makarios et Moscou. Dans le même temps, Ankara bénéficiait d'une aide économique soviétique substantielle et additionnelle à celle des États-Unis, jugée insuffisante.

L'URSS soutenait la démilitarisation de Chypre et de surcroît, le démantèlement des bases militaires britanniques sur son territoire, position pour laquelle Athènes n'a jamais opposé d'objections véritables. Le contrôle de Chypre par les forces occidentales déterminait une gêne considérable pour la flotte soviétique, qui devait systématiquement contourner l'espace charnière chypriote pour atteindre ses commodités syriennes. De ce fait, l'*Eskadra* ne pouvait nullement esquiver les radars britanniques installés à Chypre et donc, agir avec discrétion et efficacité. Pour Moscou, la permanence du conflit gréco-turc avait de nombreux avantages, en particulier ceux d'entraver la bonne marche du dispositif stratégique occidental dans l'Est-méditerranéen, de briser les tentatives d'«atlantisation» partielle ou totale de Chypre et par conséquent, de compromettre la crédibilité de la stratégie américano-otanienne dans la région. L'évolution déplorable des relations d'Athènes avec Ankara fragilisait en effet la stabilité du flanc Sud-Est de l'OTAN, chargé de la sécurité d'une zone soumise à des tensions déjà virulentes. Aussi, la politique directrice de l'Alliance atlantique en Méditerranée orientale consistait-elle à consolider les positions stratégiques hellène et turque, pour optimiser la logique de défense en réseau à laquelle les bases militaires sous son égide étaient soumises et de surcroît, permettre une flexibilité d'action sur tous les fronts. En 1972, une revue soviétique publiait à cet égard: «*La politique de l'OTAN vis-à-vis de Chypre reste inchangée: mettre en place un gouvernement fantoche pour une étape transitoire vers la liquidation de l'indépendance étatique de la République de Chypre, puis réaliser 'la double Énosis', c'est-à-dire partager l'île entre la Grèce et la Turquie et transformer le territoire de Chypre en base de l'OTAN, en une tête de pont contre les pays arabes*<sup>14</sup>». Il faut dire que la crise chypriote n'avait nullement permis à l'URSS d'exercer une influence suffisante dans la région, susceptible d'aboutir à l'arbitrage de Moscou et surtout de maintenir un équilibre des forces Est-Ouest durable. Chypre était un enjeu à la fois pour l'Union soviétique et les États-Unis, dans la mesure où la proximité levantine avait une importance particulière pour les deux blocs. En 1964, la VI<sup>e</sup> flotte américaine s'était opposée notamment aux vedettes turques, qui tentaient de débarquer sur les côtes chypriotes - la lettre<sup>15</sup> du président des États-Unis, Lyndon Johnson, adressée à son homologue turc en 1964, avait succédé à cette confrontation armée en Méditerranée orientale.

La division du territoire chypriote a provoqué par la suite un remaniement brutal du complexe défensif occidental affecté à l'Est-méditerranéen. Rappelons

qu'à la demande du Congrès, les États-Unis ont imposé, en conséquence, un embargo sur les armes à la Turquie<sup>16</sup>, dont la politique agressive mettait à mal la stabilité géopolitique régionale. Les autorités turques ont répondu instamment et fermement à la directive américaine en interrompant les activités des bases militaires sous l'égide de la grande puissance sur l'ensemble de leur territoire. Déstabilisé par l'opposition frontale des États-Unis, le gouvernement turc a dans le même temps choisi d'engager un rapprochement avec la Libye, notamment pour équiper ses bombardiers en pièces détachées. À cette occasion, Ankara a clairement perçu les limites de son partenariat militaire avec Washington. En effet, malgré l'importance géostratégique de la Turquie, le gouvernement américain ne pouvait certainement pas constituer un allié indéfectible d'Ankara face à l'implication de territoires névralgiques, tels que Chypre et la Grèce, dans la question chypriote.

Après l'intervention des forces turques à Chypre, les directives politiques et militaires des États-Unis à l'égard de Nicosie ont eu pour objectif principal de trouver un terrain d'entente favorable aux deux membres rivaux de l'OTAN: la Grèce et la Turquie. Il fallait à la fois maintenir l'omniprésence de la voix outre-Atlantique dans les affaires méditerranéennes et contrarier les tentatives de pénétration soviétiques dans la région. Pour parvenir à un accord sur Chypre, Washington a privilégié une résolution équilibrée entre les deux partenaires du flanc Sud-Est de l'OTAN, qui assurait conjointement la prépondérance américaine dans une zone fondamentale de la stratégie occidentale. Les tensions chypriotes constituaient une entrave perpétuelle aux plans de contrôle régionaux des États-Unis, qu'il était devenu essentiel de limiter. Il faut dire que les orientations politiques neutralistes du président Makarios gênaient considérablement la prééminence américaine en Méditerranée orientale, ce qui confortait l'inimitié de Washington à l'égard de Nicosie.

Après 1974, les États-Unis ont essayé de se rapprocher de Chypre, dans la perspective toujours de bénéficier de sa localisation avantageuse. La concrétisation d'une alliance militaire entre les autorités occupantes turques du Nord de l'île et la grande puissance a été fortement soupçonnée tout au long de cette période. Washington et Ankara auraient organisé en effet des négociations officielles ainsi que des tractations périodiques, relatives à l'attribution de facilités locales aux forces américaines, à la construction d'une base navale à Karakum, dans le Nord de Chypre, et à l'installation d'une rampe de missiles nucléaires dans la péninsule de Karpas. Des rumeurs analogues, qui ont eu également pour conséquence d'inquiéter le gouvernement grec, ont circulé quant à l'intention de la Turquie d'installer une base aérienne<sup>17</sup> à Lefkoniko ou Gecitkale – en turc –, à l'Est de Nicosie.<sup>18</sup>

Par la suite, les relations turco-américaines ont été resserrées grâce à la création d'une Force de déploiement rapide, placée sous le contrôle des États-Unis, dont la mission était d'aboutir à la constitution d'une défense élargie et opérationnelle au-delà du bassin oriental de la Méditerranée afin de couvrir notamment le golfe Arabo-Persique. En 1984, le Sénat américain a décidé de subordonner, de manière officielle, l'aide militaire octroyée à la Turquie à diverses concessions, en particulier territoriales, dans le Nord de Chypre. Dans le même temps, Nicosie a ouvert la fraction méridionale de son territoire à l'accueil de facilités aériennes et navales en faveur du dispositif stratégique américano-otarien dans la région. L'étroitesse des liens qui unissait Chypre au camp occidental était facilitée par le maintien des bases militaires britanniques sur place et la crainte d'une agression turque par le Nord. Afin d'éviter une telle menace, le gouvernement chypriote a choisi de se rapprocher des États-Unis, considérés comme une puissance militaire protectrice. Nicosie a privilégié une collaboration durable avec Washington, qui permettait notamment d'organiser des manœuvres militaires communes, ainsi que d'associer le territoire chypriote aux desseins stratégiques états-uniens, dans l'éventualité d'une intervention armée au Proche-Orient. Peu avant la dissolution de l'URSS, l'ambassade soviétique à Chypre ne comptait pas moins de trois conseillers militaires,<sup>19</sup> dont la présence soulignait et réaffirmait l'intérêt de Moscou pour le territoire chypriote et ses environs. Après 1974, la situation géostratégique de l'île a semblé prévaloir sur sa partition et la virulence du conflit gréco-turc dans la région. Cette division territoriale n'a en effet pas remis en cause l'appartenance de Chypre au bloc occidental, ce qui a compromis le développement de relations durables entre Nicosie et Moscou.

Au cours des rivalités Est-Ouest, la singularité géographique de Chypre a fait de son territoire une tête de pont, située à l'avant de la façade levantine, directement soumise au contrôle des forces occidentales et donc, étroitement liée à sa sphère d'influence. L'installation et la stabilisation de deux bases militaires britanniques sur place, lambeaux stratégiques d'un passé colonial glorieux, sont l'aboutissement de cette réalité. Il convient de préciser par ailleurs que le gouvernement chypriote dispose aujourd'hui d'une base militaire autonome près de la ville de Paphos, installée non loin du littoral Sud-Ouest de l'île: la base Andréas Papandréou. La Turquie contrôle pour sa part deux bases militaires implantées dans la partie de l'île qu'elle occupe depuis 1974:

- la base de Kyrénia-Girne, située à proximité de la ville de Kyrénia, non loin de la côte septentrionale de la «République turque de Chypre du Nord»;
- ainsi que la base de Lefkoniko-Geçitkale, installée plus au Sud à l'intérieur des terres – précisément au Sud-Ouest de la ville de Triкомо.

Selon toute vraisemblance, la militarisation excessive du territoire insulaire chypriote répond aux enjeux particulièrement stratégiques qui lui sont associés, de même qu'elle met en exergue l'état de tensions extrême, inhérent à la question chypriote depuis la Guerre froide.

## **Les bases militaires britanniques à Chypre: points d'appui d'une stratégie régionale tripartite**

*«La puissance dépend de l'empire de l'onde».*

**Antoine-Marin LEMIERRE**<sup>20</sup>

La proclamation de l'indépendance de Chypre a été entérinée de manière officielle le 16 août 1960, après quatre-vingt-deux années passées sous le contrôle exclusif de la Grande-Bretagne. La tutelle étrangère britannique n'a cependant pas été totalement écartée, dans la mesure où deux bases militaires ont été maintenues sur place en vertu d'accords stratégiques conclus entre Londres et Nicosie.<sup>21</sup> Chypre est aujourd'hui directement associée au giron occidental, du fait de ce passé colonial et de son appartenance à la sphère d'influence britannique: le «*Commonwealth*». La République de Chypre est donc officiellement et librement placée sous l'allégeance de cette monarchie européenne, aux côtés de quarante-neuf autres États, dont Malte en Méditerranée. Eu égard à sa situation géostratégique privilégiée, à son ouverture sur le Proche-Orient, à sa localisation névralgique à l'avant de l'isthme de Suez et à son rôle de carrefour maritime au centre des voies de la circulation du pétrole, le maintien de bases militaires occidentales à Chypre est primordial. Il faut dire qu'après la nationalisation du canal de Suez et par suite de la riposte militaire conjointe anglo-franco-israélienne contre l'Égypte en 1956, l'île chypriote est devenue la plus grande base militaire, sous l'égide de la Grande-Bretagne, déployée dans l'Est-méditerranéen. Notons que la valeur stratégique de Chypre a été renforcée, au même titre que celle de la Turquie, après le démantèlement des bases britanniques en Iran et la défection de l'allié perse – révolution iranienne de 1979 –, jusque-là favorable à la sphère occidentale.

Parce que la Grande-Bretagne est parvenue à préserver sa souveraineté sur les bases militaires dont elle dispose à Chypre – désignées sous les termes de «*Sovereign Base Areas*»<sup>22</sup> –, le gouvernement chypriote ne peut aujourd'hui nullement exercer sa pleine autorité sur l'ensemble du territoire national – qui correspond à la partie non occupée par les forces turques.<sup>23</sup> Une fraction de cet espace est soumise au contrôle d'une puissance étrangère et se trouve de ce fait régie par des accords

stratégiques réciproques, définissant les principes d'une souveraineté concédée à la Grande-Bretagne. Le dispositif militaire britannique installé à Chypre se compose précisément de deux bases aériennes de grande envergure:

- la base d'Akrotiri dans le Sud de l'île, à proximité de Limassol;
- et la base de Dhékélia, entre Famagouste et Larnaca, qui offre des commodités de mouillage, mais non d'accostage, aux forces navales britanniques – ce qui diffère des facilités rendues à la Grande-Bretagne sur l'île de Malte.

Il est à noter que le maintien de bases militaires sous l'égide de la Grande-Bretagne à Chypre génère des avantages financiers substantiels aux insulaires chypriotes, attendu que les retombées économiques qui en résultent équivalent à près de trente millions de livres sterling par an.<sup>24</sup> Ce complexe militaire constitue l'un des plus importants relais stratégiques britanniques, inscrit hors du territoire national. Son utilisation est réservée à la Grande-Bretagne de façon officielle et exclusive. Or, du fait de leur singularité et de leurs capacités, notamment géostratégiques, les bases chypriotes en question se trouvent indirectement liées à la logique de défense de l'OTAN dans l'Est-méditerranéen depuis la Guerre froide. Il convient en outre de préciser que les forces militaires britanniques ont utilisé, par deux fois, ce dispositif défensif excentré et ce:

- en 1956, lors de la crise de Suez;
- puis en 1958, pour soutenir le roi Hussein de Jordanie, confronté à des mouvements d'opposition virulents dirigés contre les inclinations pro-occidentales de sa politique étrangère.

Ces interventions régionales ont confirmé l'orientation levantine du champ d'action et de surveillance des sites défensifs chypriotes. Avant 1956, Londres détenait une position privilégiée en Méditerranée, faisant de la Grande-Bretagne une puissance régionale, au même titre que la France. Les Britanniques entendaient alors bien conserver la maîtrise du bassin méditerranéen, dont la situation charnière entre l'Europe, le Moyen-Orient et l'Asie constituait un avantage certain et immuable. Il faut dire que la mer Méditerranée, associée au «Croissant fertile» et de surcroît au golfe Arabo-Persique, était une zone particulièrement névralgique de la stratégie britannique, parce que formant le tronçon intermédiaire de la «route des Indes», avant même de déterminer un axe majeur du trafic pétrolier actuel. Concrètement, la prépondérance de la Grande-Bretagne dans la région méditerranéenne a été maintenue de 1914 à 1922, puis de 1920 à 1932, à la faveur d'un protectorat et d'un mandat qui soumettaient respectivement l'Égypte et l'Irak.

Parmi les quatre mille soldats britanniques, affectés en permanence sur les sites militaires de Chypre, environ mille sont directement attachés à la «*Royal Air Force*». Les deux bases, sous l'égide de Londres, couvrent près de 2,9 % de la superficie totale du territoire insulaire chypriote sur environ 99 km<sup>2</sup>. Au cours de la Guerre froide, la Grande-Bretagne disposait également d'une station d'écoute à Épiskopi, à l'extrême Sud de l'île, chargée d'intercepter les messages diplomatiques et militaires transmis au Moyen-Orient.<sup>25</sup> Elle était affiliée à la grande station de détection de Cheltenham, située à l'Ouest de Londres, dont la mission était de contrôler les communications du bloc soviétique. Les Britanniques bénéficiaient par ailleurs d'une station radar à Troödos, considérée comme l'une des plus performantes au monde. Ils disposaient enfin d'un hélicoptère à Dhékélia, proche de la zone occupée par l'armée turque depuis 1974. Tout au long des rivalités Est-Ouest, l'URSS affirmait que les messages radars, reçus et interceptés par la station de Troödos, étaient systématiquement communiqués, sous la couverture de l'OTAN, à Washington. Les Soviétiques prétendaient de plus que 170 techniciens américains assuraient sur place le recueil et le traitement des informations en question.<sup>26</sup> La présence officieuse des États-Unis sur les sites militaires britanniques de Chypre et l'étroite collaboration anglo-américaine, sans être formellement confirmées, ont été ponctuellement admises et en partie prouvées, notamment lors de certains conflits régionaux. Citons pour exemple le débarquement de militaires américains à l'aéroport de Larnaka, sur la côte orientale de Chypre, en 1982, dont la mission était de ravitailler les «forces de la paix» au Liban.<sup>27</sup> Durant la Guerre froide, les États-Unis auraient également bénéficié de facilités radios locales dans la péninsule de Karpas – région sous domination turque, située dans la partie septentrionale de Chypre. Rappelons en effet que le gouvernement américain projetait d'installer une base navale, dans le Nord de l'île, pour soutenir ses missions au Proche-Orient. En contrepartie, la Turquie aurait bénéficié d'une aide financière additionnelle, ainsi que de l'appui politique des autorités états-uniennes, mais aucune information supplémentaire tangible n'a jamais été révélée à ce sujet.

Jusqu'en 1979,<sup>28</sup> les bases militaires chypriotes ont été associées aux bases crétoises et maltaises dans l'orchestration de la défense occidentale dans l'Est-méditerranéen. Il convient de rappeler que Chypre, la Crète et Malte forment un axe géostratégique, qui traverse le bassin oriental de la Méditerranée et couvre de surcroît une partie des territoires périphériques de la région. Au cours des rivalités Est-Ouest, le champ de projection des sites militaires chypriotes permettait d'observer et de défendre les aires anatolienne, levantine, moyen-orientale, ainsi que de sécuriser le canal de Suez. Les bases militaires crétoises avaient pour mission de surveiller et/ou de protéger, avec l'appui de Chypre, la mer Égée au

Nord; l'Afrique au Sud, en particulier la Libye et l'Égypte; le Proche-Orient à l'Est et l'isthme de Suez au Sud-Est. L'alliance géostratégique entre la Crète et Chypre était rendue possible, du fait notamment de la proximité de leur territoire respectif. Dans le cadre de la logique militaire affectée à cet axe tripartite, l'île de Malte supervisait la zone charnière qui unissait les bassins oriental et occidental de la Méditerranée, ainsi qu'une partie du Maghreb. De 1947 à 1991, la complémentarité des infrastructures militaires occidentales dans le bassin méditerranéen s'appliquait selon une logique défensive régionale, qui incluait les bases turques, grecques, chypriotes, maltaises – de 1972 à 1979 –, italiennes, françaises – jusqu'en 1966 – et espagnoles.

L'interdépendance optimale et maîtrisée entre l'ensemble des commodités militaires méditerranéennes, placées sous la surveillance conjointe des forces américaines et otaniennes, a permis d'assurer une forme de paix et de stabilité somme toute relatives dans la région tout au long de la Guerre froide – si l'on en juge d'après la partition de Chypre en 1974. Les Grecs estimaient notamment que cette organisation militaire en réseau, qui implique la participation de la Turquie, ne préservait nullement leurs intérêts nationaux et ne modérait en aucun cas leurs inquiétudes à l'égard du gouvernement turc – maintenues durant et aux termes des rivalités Est-Ouest. La constance dans la perception de cette menace a suscité la recherche de moyens et de stratégies annexes ou alternatives, afin d'apaiser les craintes existantes et contribuer au maintien de la paix. Selon Athènes, les autorités turques pouvaient compromettre la sécurité de la Nation grecque et constituaient en cela un danger permanent et latent pour le pays. Les Hellènes évoquaient à cet égard les violations répétées de leur frontière aérienne et maritime par les forces turques. Dans ce contexte d'insécurité exacerbé, la Grèce a privilégié la mise en œuvre de rapprochements politiques et militaires régionaux, de façon à considérer ses intérêts propres à l'écart des grandes instances internationales.

### **Le dogme défensif unifié des territoires grec et chypriote**

La situation conflictuelle, qui a persisté de part et d'autre de la mer Égée tout au long de la Guerre froide, y a encouragé le déploiement continu de bases militaires. La déliquescence de l'URSS a brisé les conditions stratégiques jusque là dominantes et entraîné la réorientation du dispositif défensif occidental, parce que des enjeux régionaux d'une nature nouvelle présentaient un danger ou un intérêt particulier. Ces bouleversements décisifs de la scène géopolitique mondiale ont impliqué la remise en question des données stratégiques, nées des rivalités Est-Ouest. Dans le même temps, la disparition de la menace soviétique



et l'implication des États-Unis comme puissance unique et incontestée du système international ont incité Athènes à se rapprocher de Nicosie. Il est vrai que la division du territoire chypriote avait compromis la confiance des autorités helléniques à l'égard de l'OTAN et du gouvernement américain. En revanche, les nombreuses affinités culturelles partagées entre les Grecs et les Chypriotes, leur appartenance ethnique et religieuse commune et leurs craintes réciproques à l'encontre de la Turquie, ont constitué un terrain d'entente propice à la réalisation d'un partenariat politique et militaire.

Selon toute vraisemblance, le contexte géopolitique transitoire du début des années 1990 a favorisé la mise en œuvre d'une entente gréco-chypriote, fondée sur des intérêts mutuels.<sup>29</sup> Le maintien d'un dialogue continu et étroit entre Athènes et Nicosie a conforté le développement d'une coopération opportune pour chacun des deux partenaires en novembre 1993, désignée sous le nom de: «doctrine défensive unifiée des territoires grec et chypriote»<sup>30</sup> et annoncée officiellement un an plus tard, en 1994. Ce rapprochement permet aujourd'hui d'assurer une certaine cohésion politique et stratégique entre la Grèce et Chypre. L'objectif à long terme étant en effet de soutenir la constitution d'un espace unifié et ininterrompu entre les deux territoires voisins.<sup>31</sup> L'accord fixe pour ce faire les règles d'une stratégie commune, qui repose sur un principe d'autodétermination pour tenter de réduire les contraintes de la dépendance militaire vis-à-vis des puissances étrangères. L'alliance bilatérale en question s'applique notamment à créer une logique à la fois défensive et dissuasive, de façon à satisfaire les aspirations et les intérêts de chacun des partenaires; à maintenir un climat de sécurité optimum; à préserver l'intégrité de leur territoire national et donc, à mettre en œuvre un véritable front commun. En cela, toute offensive fomentée contre l'un des deux alliés serait considérée comme une atteinte portée réciproquement à Chypre et à la Grèce. Conformément à cette entente mutuelle post-Guerre froide, les espaces hellène et chypriote déterminent en effet un territoire uni, dont la défense s'organise en commun à la faveur de fondements stratégiques de complémentarité. Dans l'éventualité d'une confrontation entre la Grèce et la Turquie, les forces grecques pourraient ainsi bénéficier de l'appui chypriote. Cela est d'autant plus important en raison de la localisation privilégiée de Chypre à proximité de l'aire turque, susceptible de permettre le lancement d'une action militaire d'envergure contre les centres vitaux du Sud de la Turquie. La défense hellénique disposerait de l'élément chypriote comme une extension naturelle du territoire national grec, notamment dans l'élaboration d'une stratégie de riposte éventuelle à l'encontre d'Ankara. L'aboutissement de cette entente témoigne des liens particulièrement solides et étroits partagés entre Chypre et la Grèce, et n'est pas sans rappeler le concept de l'*Énosis* que le régime dictatorial grec avait repris à

son compte en 1973. Après la division du territoire chypriote en 1974, la menace turque qui pesait sur la République de Chypre a favorisé une forme d'insécurité latente et bouleversé les rapports de force en présence, ce qui a renforcé les appréhensions helléno-chypriotes à l'égard de la Turquie et de surcroît, encouragé la recherche d'une alternative stratégique concrète. Dans un tel contexte d'animosités avérées, le territoire défensif et unifié gréco-chypriote tend à limiter les inquiétudes existantes et participe au maintien d'une certaine stabilité régionale. Cette alliance doit à terme consolider les stratégies défensives des deux États partenaires, dans le but notamment d'entraver une offensive turque éventuelle.

Lors de sa création, l'engagement conjoint susdit devait principalement soutenir les politiques à la fois extérieure et militaire de la Grèce et de Chypre, en particulier face à «l'ennemi» commun turc. L'entente helléno-chypriote a nécessité une coordination progressive des objectifs et des intérêts de chacun, pour éviter toute opposition interne. Le but de cette union est également d'atténuer l'influence américaine dans les affaires nationales grecques et chypriotes, notamment en matière de sécurité et de défense, ainsi que de préserver les intérêts respectifs de Nicosie et d'Athènes, souvent en inadéquation avec ceux des États-Unis. Les efforts en ce sens se focalisent sur la construction d'une aire géostratégique globale, permise par la fusion des territoires hellène et chypriote, dont les visées pourraient être défensives. Cette zone élargie dispose de points d'appui et de relais à la fois insulaires et continentaux, qui confortent l'élaboration d'une approche stratégique aéronavale et terrestre aboutie. La Thrace occidentale, limitrophe de la Turquie, la Crète qui clôture la mer Égée par le Sud, ainsi que Chypre, située non loin du littoral levantin, constituent les aires frontalières de cet espace bipartite.

Au cours de la Guerre froide, l'importance et la singularité géostratégiques de Chypre ont inscrit son territoire dans des schémas militaires régionaux contradictoires, qui ont eu pour conséquence de soumettre Nicosie à l'influence des États-Unis et de l'Union soviétique. L'achèvement des rivalités Est-Ouest n'a pas véritablement changé la donne, bien que la question chypriote ait compromis l'ingérence et la tutelle protectrice des puissances étrangères dans les affaires méditerranéennes. L'impasse consécutive à cette crise sans précédent a temporairement entravé le fonctionnement de la défense occidentale en Méditerranée du Centre-Est, dans la mesure où elle a exacerbé des questions litigieuses inextricables dont les effets sont multiples et complexes. À défaut de pouvoir établir un compromis acceptable en faveur des parties en présence, le problème chypriote marque durablement l'Est-méditerranéen, mettant l'accent sur des rivalités locales particulièrement virulentes, ainsi que sur l'impuissance des instances européennes et internationales à cet égard.

## **La prépondérance de Chypre dans l'optique géostratégique et géopolitique actuelle**

Aujourd'hui, l'un des enjeux majeurs du bassin méditerranéen dépend de sa «ceinture Nord» et plus exactement, de son verrou oriental. Celui-ci est protégé par la complémentarité géostratégique de la Grèce, de la Turquie et de Chypre, ainsi que par la position charnière de l'Iran qui prolonge le territoire turc. S'agissant plus précisément de l'île chypriote, elle détient une position privilégiée dans l'Est-méditerranéen, à l'arrière du golfe Arabo-Persique et de l'isthme de Suez. Chypre est en effet située à proximité des zones de tensions proche-orientales et de ce fait, accueille un dispositif de défense et de surveillance qui couvre la façade levantine. Cette île géographiquement excentrée ne cesse de constituer, depuis la Guerre froide, la couverture stratégique d'Israël, dans la mesure où elle détermine une ouverture terrestre et un relais maritime potentiels pour le territoire israélien. De plus, Nicosie partage des valeurs occidentales non antagonistes avec Tel-Aviv. L'espace chypriote est donc susceptible de constituer un accès à la mer pour les forces israéliennes, dont le territoire ne bénéficie pas d'une profondeur stratégique suffisante. Chypre est également positionnée sur le principal axe de défense méridional turc, ce qui peut déterminer un danger éventuel et immédiat pour la Turquie en cas de conflit. Dans le même temps, le territoire chypriote conjugue des caractéristiques géostratégiques opportunes pour la Russie, qui tente de se rapprocher des États méditerranéens afin de contrebalancer l'influence des États-Unis dans la région. Chypre n'est distante que de 75 km des côtes turques, elle est encadrée par la façade levantine à l'Est et au Sud, se situe non loin du canal de Suez et à proximité de la base militaire russe de Tartous sur le littoral syrien, et de surcroît, occupe une position géographique charnière particulièrement stratégique à l'extrémité du bassin oriental de la Méditerranée. En cela, le territoire chypriote demeure un enjeu important de la stratégie américaine et russe, relative à la région. Les contentieux inhérents à cet espace sont en effet susceptibles d'exacerber les rivalités de pouvoir à la fois locales et régionales, ainsi que les luttes d'influence qui s'exercent entre les puissances extérieures dominantes non riveraines de l'Est-méditerranéen, notamment en période de crise ou de tensions. Chypre conserve un intérêt significatif sur le plan stratégique depuis la fin de la Guerre froide, en dépit de l'évolution de la stratégie militaire qui ne rend plus nécessaire le maintien de ports d'escale et limite l'utilisation des bases d'écoute au profit des radars et des satellites. Pour autant, le rôle de l'île chypriote a considérablement changé, mettant en exergue de nouveaux enjeux qui privilégient les régions situées à l'Est de la Méditerranée orientale. Aussi, l'évacuation du pétrole caucasien et centre-asiatique

vers la baie d'Iskenderun requiert-elle le contrôle et la surveillance ininterrompue des voies de communication maritimes qui encadrent l'espace chypriote. À cet égard, la complémentarité territoriale entre la Turquie et Chypre est essentielle à la mise en œuvre d'une stratégie de contrôle des ressources énergétiques et de surcroît, à l'efficacité de la logique de puissance américaine dans la région.

Selon toute vraisemblance, Chypre constitue aujourd'hui un élément fondamental de la stratégie occidentale dans l'Est-méditerranéen. Elle peut permettre des projections maritimes et aériennes vers l'isthme de Suez, et contribuer à parfaire la logique militaire américano-otanienne dans les régions alentour. Il faut dire que la proximité entre le territoire chypriote et le littoral levantin<sup>32</sup> est particulièrement propice à la surveillance et à l'écoute des communications tant du Proche-Orient que de Suez. L'une des sections les plus importantes au monde de la *CIA* y est installée.<sup>33</sup> Ce pôle stratégique du renseignement américain est un point d'appui privilégié pour l'observation et le renseignement appliqués au Moyen-Orient et à l'Asie. Bien que les États-Unis n'aient toujours pas de facilités militaires à Chypre, ils peuvent disposer des bases britanniques présentes sur l'île dans le cadre de l'OTAN. En outre, la proximité géographique de Chypre avec la base aérienne d'Incirlik, qui est aujourd'hui l'un des principaux dispositifs militaires du bassin méditerranéen, est susceptible d'inscrire le territoire chypriote dans des schémas d'action intégrant la Turquie: cela notamment afin de compléter les missions militaires assignées aux bases britanniques présentes sur l'île et de conforter la stratégie régionale des États-Unis qui implique l'utilisation des commodités turques attenantes. Il est donc possible, depuis le territoire chypriote, de renforcer la position de la Turquie grâce à l'envoi de forces militaires sur place en cas de conflit, de surveiller l'espace anatolien, ainsi que d'observer le canal de Suez et la façade levantine jusqu'au golfe Arabo-Persique.

Depuis le lancement de la stratégie de l'endiguement ou du «*containment*» en mars 1947, la Méditerranée orientale constitue un espace stratégique prépondérant de la logique de puissance et de contrôle des États-Unis. La région est associée à une défense en réseau tripartite, qui s'appuie sur la complémentarité géographique de la Grèce, de la Turquie et de Chypre. Cette stratégie triangulaire «gréco-turco-chypriote» conjugue des fonctions défensives à la fois sur le plan offensif et dissuasif, ainsi que des capacités de surveillance ininterrompues, à l'échelle régionale. La combinaison de ces potentialités militaires assure l'organisation d'une défense flexible et efficace, sous l'égide des États-Unis et de l'OTAN, en Méditerranée orientale ainsi que dans ses zones adjacentes. Conformément à cette approche régionale, la fonction principale des bases

militaires chypriotes, grecques et turques est à présent de servir d'assise à une série d'actions en direction des régions couvertes par les capacités de projection conjointes de la Grèce, de la Turquie et de Chypre, ainsi que de soutenir des opérations sur des territoires où les États-Unis disposent de points d'appui, c'est-à-dire au Moyen-Orient, dans le Caucase et en Asie centrale. Aujourd'hui, Chypre, la Grèce et la Turquie ne s'opposent plus à une menace unilatérale, telle que l'URSS au cours de la Guerre froide, mais à un danger plurilatéral qui souligne la diversification actuelle des fronts à combattre. Dans le cadre de la stabilisation géopolitique de l'Est-méditerranéen, les territoires chypriote, hellène et turc sont inclus dans une zone à la fois névralgique et de vulnérabilité, du fait de la complexité et de la multiplicité des menaces régionales, de l'enjeu pétrolier propre à cet espace géographique charnière et par suite du danger terroriste qui crée une donne stratégique globale. La maîtrise des crises inhérentes à la région repose sur l'efficacité et les capacités d'adaptabilité de la stratégie américano-otomanne, à laquelle les bases militaires turques, hellènes et indirectement chypriotes sont associées. En somme, la souplesse et la flexibilité de ce dispositif stratégique régional dans le temps et l'espace permettent de maintenir un champ de projection ouvert sur l'ensemble des zones limitrophes du bassin oriental de la Méditerranée.

Les attentats terroristes de 2001, de même que la fin de la Guerre froide en 1991 et la division du territoire chypriote en 1974, ont introduit des ruptures successives dans la continuité de la stratégie occidentale, en particulier américaine, dans l'Est-méditerranéen. Pour autant, Chypre, la Grèce et la Turquie demeurent des bases arrière déterminantes et nécessaires pour toute intervention militaire aboutie, située dans l'Est, le Sud et le Nord du bassin méditerranéen. Les trois territoires constituent des pôles de stabilité, limitrophes des Balkans, de l'Asie centrale, du Proche- et du Moyen-Orient; ils déterminent corollairement des «plaques tournantes» des réseaux terroristes arabes, ainsi que l'entrée privilégiée de ces derniers en Europe. La présence durable d'infrastructures défensives sur place permet le maintien de moyens et de capacités stratégiques optimales; tandis qu'elle assure une rapidité d'action indispensable à l'efficacité du dispositif américano-otomanne dans les territoires qui encadrent l'Est-méditerranéen. Il est vrai que l'arc de crise et l'épicentre des enjeux géostratégiques et géoéconomiques actuellement privilégiés par les puissances dominantes se situent entre le Proche-Orient et l'Asie centrale, ce qui correspond à une aire géographique élargie où de nombreux conflits et la plupart des gisements pétroliers de la planète sont concentrés. Les territoires chypriote, hellène et turc constituent à cet égard des pôles géostratégiques primordiaux, attendu que leurs capacités de projection couvrent ces régions névralgiques de la stratégie mondiale.

La Méditerranée orientale présente également un intérêt singulier et grandissant pour la Russie. Il convient de rappeler qu'elle est une voie d'accès vers les mers chaudes et constitue le plus court chemin entre la mer Noire et l'océan Indien, si bien que le canal de Suez détermine une artère maritime stratégique pour Moscou depuis la Guerre froide. Il faut dire que l'Est-méditerranéen demeure un espace privilégié pour l'exportation du pétrole caucasien et caspien sous l'égide de la Russie. Or, depuis la décomposition de l'URSS, le gouvernement russe subit les incidences d'une crise intérieure importante, qui tend à gêner ses aspirations géoéconomiques régionales. Héritière de l'Union soviétique, la Russie s'efforce de développer son influence ainsi que de renforcer son rôle stratégique dans la région, afin d'y protéger les enjeux qu'elle considère comme prépondérants. Dans le prolongement de cette politique régionale, Moscou a conclu un accord commercial avec Nicosie pour la vente de missiles antiaériens aux Chypriotes-grecs en janvier 1997.<sup>34</sup> À cette occasion, les autorités russes ont rappelé leur attachement à la région et leur rôle à la fois déterminant et équilibrant en Méditerranée orientale. La Grèce a jugé ce rapprochement globalement favorable, dans la mesure où il est susceptible d'atténuer ses craintes à l'égard de la Turquie. Il est vrai que le maintien des forces turques dans le Nord de Chypre tend à conforter les tensions turco-hellènes. Dans le même temps, la poursuite de la détente des relations entre Athènes et Ankara, débutée entre 1996<sup>35</sup> et 1999,<sup>36</sup> semble contribuer favorablement à la stabilisation de l'Est-méditerranéen.<sup>37</sup> Dans l'hypothèse d'une résolution partielle ou totale du conflit gréco-turc, Chypre ne pourrait en effet plus constituer un tremplin stratégique pour la Russie, qui tente de se rapprocher de Nicosie pour signifier son rôle privilégié dans la région. Rappelons que l'île chypriote détient une position pour le moins névralgique dans l'Est-méditerranéen et y constitue à cet égard un bastion important de la défense occidentale. Les tentatives de pénétration russes en Méditerranée orientale quelques années après la déliquescence de l'Union soviétique réaffirment la volonté de Moscou de se distinguer de la politique régionale américaine et de surcroît, de s'y opposer. Les autorités russes essaient de conserver, voire de renforcer dans certains cas, leur influence régionale au sein de cet espace charnière, dans le but notamment de permettre le désenclavement de leur territoire et précisément, de maintenir une ouverture maritime ininterrompue depuis le flanc Sud-Ouest de la Russie jusque sur les rives de l'Est-méditerranéen. La situation géographique de Chypre est de ce point de vue primordiale. Le pétrole russe et les nombreuses convoitises qu'il suscite, du fait de sa portée géoéconomique grandissante, agissent sur l'équilibre des géostratégies globales de la région. Le silence somme toute relatif, qui a fait suite à la chute de l'URSS –

qualifiée de «*plus grande catastrophe de l'histoire russe*»<sup>38</sup> par Vladimir Poutine, lors de sa présidence – ne correspond aucunement au retrait définitif de la Russie du théâtre géopolitique méditerranéen. En dépit de la restructuration du dispositif militaire américain et malgré le déploiement de nouvelles structures occidentales dans la région, le gouvernement russe n'abandonne en effet nullement cette ouverture maritime particulièrement stratégique: cela tend corollairement à accroître l'importance de la Turquie, de la Grèce et de Chypre, dont les territoires sont soumis à des luttes d'influence grandissantes et durables.

D'un point de vue strictement stratégique, l'élargissement de l'Alliance atlantique à certains États issus de l'ancien glacis soviétique – adhésion de la Pologne, de la République tchèque et de la Hongrie à l'Alliance atlantique en 1999; puis intégration de la Bulgarie et de la Roumanie en 2004 – ne remet pas en cause le rôle fondamental des territoires chypriote, hellène et turc, en raison notamment de leur position géographique respective dans l'Est-méditerranéen et du fait de la présence durable de bases et de commodités militaires, sous l'égide des États-Unis, de l'OTAN et de la Grande-Bretagne, sur place. Il faut dire que la logique réticulaire affectée au dispositif défensif américano-otarien en Méditerranée orientale assure une cohésion pérenne et surtout optimale au triangle géostratégique «helléno-turco-chypriote» depuis la Guerre froide. La complémentarité à la fois géographique – entre les territoires susdits – et surtout fonctionnelle – conjugaison des capacités stratégiques et militaires –, qui associe Chypre, la Turquie et la Grèce dans des schémas d'action réciproques depuis les années 1950 et 1960, tend à conforter la connectivité, c'est-à-dire le degré de connexion, entre ces trois espaces limitrophes. En ce sens, le rayonnement et le rôle géostratégiques de l'île chypriote dépendent en partie de l'importance des territoires hellène et turc en la matière – et inversement –, ainsi que des enjeux qui leur sont conjointement liés. Il convient de préciser à cet égard que la portée stratégique de Chypre a été considérablement renforcée, par suite de son intégration dans l'Union européenne le 1<sup>er</sup> mai 2004. En effet, l'île chypriote constitue à présent l'État le plus oriental de l'U.E. – la Grèce occupait jusque-là cette position géostratégique fondamentale – et de surcroît, détermine la frontière d'un espace qui s'étire aujourd'hui non loin des eaux levantines: une situation qui semble répondre favorablement au déplacement vers l'Est des menaces et des enjeux désormais privilégiés par l'OTAN et les États-Unis, et donc, correspondre à l'évolution géographique des objectifs stratégiques actuels...

## Vers la redéfinition des équilibres géostratégiques régionaux

Les équilibres géostratégiques en Méditerranée orientale, pour lesquels la problématique chypriote constitue une question centrale et déterminante, sont depuis peu marqués par une dynamique triangulaire qui oppose la Turquie, Israël et Chypre. Selon toute vraisemblance, l'éventualité d'un conflit énergétique dans l'Est-méditerranéen ne serait pas à exclure dans un contexte géopolitique et stratégique régional particulièrement instable, conforté par une inflexion hégémonique turque étroitement liée aux importantes réserves pétrolifères et gazières dans la région, ainsi que par la volonté israélienne d'exploiter une partie des ressources naturelles en question et la récurrence de la problématique chypriote. Le déploiement militaire mis en œuvre par Ankara en Méditerranée orientale au mois de septembre 2011, en particulier le renforcement des patrouilles navales sur le terrain, semble confirmer l'ambition du gouvernement islamo-conservateur turc - AKP<sup>39</sup> - d'étendre son influence sur un périmètre autrefois inclus dans la sphère impériale ottomane - le Premier ministre du pays: Monsieur Recep Tayyip Erdogan, a rappelé à cet égard les liens historiques de la Turquie avec ce territoire. Depuis 2010, la volonté de maintenir et de consolider la puissance régionale turque met en lumière une logique davantage militaire *Hard Power* -, au détriment d'une approche plus diplomatique - *Soft Power* -, portée par une volonté d'apaisement des tensions avec les États voisins. S'agissant des relations turco-israéliennes, les démonstrations de force, présentées comme des mesures de rétorsion à l'encontre d'Israël,<sup>40</sup> constituent une véritable rupture, somme toute opportune, si l'on considère les oppositions grandissantes d'Ankara à l'encontre du gouvernement israélien au sujet des réserves énergétiques de la région. D'importants gisements, notamment gaziers, ont en effet été découverts dans les eaux territoriales chypriotes, israéliennes et libanaises. La signature d'un accord entre Nicosie et Tel-Aviv en décembre 2010, ayant pour principal objectif de délimiter la frontière maritime<sup>41</sup> entre les deux États et donc de faciliter la prospection, est aujourd'hui largement contestée par la Turquie. Les positions militaires turques au Nord du territoire chypriote tendent en effet à exacerber les aspirations irrédentistes d'Ankara, relatives aux ressources énergétiques limitrophes. La Turquie souligne notamment le fait que les zones concernées par ces prospections seraient sous la surveillance continue de la marine et de l'aviation turques, attendu que les dissensions sur Chypre et la partition de son territoire demeurent. Pour autant, un accord entre Ankara et la «République turque de Chypre du Nord - RTCN» a d'ores et déjà été conclu, afin de permettre à la compagnie pétrolière turque TPAO de s'implanter dans les eaux septentrionales chypriotes. Il est à noter que la Turquie avait procédé par le passé à des ma-



nœuvres navales d'intimidation, afin d'entraver l'exploration d'hydrocarbures au sein de l'espace maritime de l'île de Chypre. Aujourd'hui, la situation dans l'Est-méditerranéen est inquiétante. L'affirmation de la menace turque, consécutive aux questions pétrolières et gazières, s'associe à un important déploiement militaire en Méditerranée orientale. Le renforcement des mouvements de la flotte et de l'aviation turques dans la zone, notamment en mer Égée, l'augmentation significative des vols d'observation, en particulier sur l'île grecque de Kastélorizo dans le Sud-Est-méditerranéen et l'envoi de plus d'une dizaine de bateaux militaires au Nord de Chypre, contribuent à conforter l'éventualité d'un danger imminent. Le pré-positionnement corollaire des forces adverses, en particulier le déploiement de l'escadre israélienne chargée de la sécurisation des forages régionaux, le maintien de quelques navires de guerre grecs à proximité de Kastélorizo et de Chypre, la préparation des armées navale et de l'air helléniques en cas de crise, ainsi que la mise en état d'alerte des bases militaires chypriotes sous l'égide britannique, attestent en effet d'une situation géostratégique de plus en plus conflictuelle...

De toute évidence, cette crise énergétique initialement tripartite remet en question l'axe israélo-turc débuté en 1996<sup>42</sup> – puis renforcé la décennie suivante –, de même qu'elle accroît les tensions inhérentes à la problématique chypriote et de surcroît, entrave les négociations d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne. La stratégie de domination spatiale soutenue par Ankara, que suscitent ces enjeux géoéconomiques et énergétiques grandissants, semble succéder à la logique d'influence, incontestablement plus flexible, privilégiée par le gouvernement turc depuis quelques années dans son environnement proche. L'hostilité croissante de la Turquie à l'égard d'Israël, susceptible d'encourager une certaine proximité avec le monde arabe, le rapprochement déterminant de Nicosie avec Tel-Aviv, la mise en œuvre d'un pacte de défense gréco-israélien en septembre 2011 du fait des tensions actuelles,<sup>43</sup> ainsi que le soutien des États-Unis<sup>44</sup> et de l'UE aux explorations pétrolières et gazières chypriotes, entraînent la redéfinition progressive des rapports de force régionaux, ainsi que le renforcement de l'instabilité géopolitique dans l'Est-méditerranéen – conflit gréco-turc; mutations déterminantes en Égypte, en Tunisie, en Libye et en Syrie; perpétuation des tensions israélo-palestiniennes... Le développement d'une dynamique géopolitique et sécuritaire nouvelle en Méditerranée orientale ne réaffirmerait-il pas, *in fine*, le rôle charnière de Chypre, à mi-chemin entre l'Orient et l'Occident?

## NOTES

1. Profondément marquée par l'hellénisme, Chypre fut conquise par les Turcs en 1571, puis cédée à la Grande-Bretagne par l'Empire ottoman en 1878. En contrepartie, Londres accorda son appui militaire à la Turquie contre l'Empire russe. En 1914, la Grande-Bretagne abrogea le traité de 1878 et annexa Chypre, en raison du soutien de l'Empire ottoman à l'Allemagne lors de la Première Guerre mondiale. Cette annexion fut reconnue par la Turquie dès l'achèvement du conflit, en vertu de l'article 20 du traité de Lausanne signé en 1923.
2. Les dernières troupes britanniques ont quitté Gibraltar en 1991.
3. La Grande-Bretagne et la République de Malte conclurent un accord le 26 mars 1972, qui permettait aux autorités anglaises de baser leurs forces aériennes et navales, ainsi que celles de l'OTAN à Malte. L'accord ne fut cependant pas reconduit en 1979, ce qui obligea les Britanniques à quitter Malte.
4. ZORGBIBE, Charles, 1995, *Histoire des relations internationales de 1945 à 1962*, (Pluriel), Paris, Hachette.
5. VANER, Semih, 1996, «Chypre et l'Union européenne», *Politique étrangère* n° 3/96, automne.
6. Site internet de la CIA: <https://www.cia.gov/>
7. DREVET, Jean-François, 1991, *Chypre, Ile extrême, Chronique d'une Europe oubliée*, Paris, Syros/Alternatives.
8. POIRIER, Lucien, 1988, *Des stratégies nucléaires*, Paris, Complexe.
9. VANER, Semih, 1985, «Chypre, petite île, grandes puissances», *Politique étrangère*, n° 1.
10. L'*Eskadra* ou «*Ve Sovmedron*» correspond à la flotte soviétique, affectée à la Méditerranée orientale. Les bâtiments de l'escadre en question ont été détachés du dispositif naval soviétique de la mer Noire durant la Guerre froide.
11. RICHARTÉ, Marie-Pierre, 1995, «*La partition de Chypre. Étude géopolitique en Méditerranée orientale*», Thèse de Doctorat, Paris IV-Sorbonne.
12. *AKEL* est un parti communiste, fondé en 1926. Il fut longtemps soutenu par la majorité électorale chypriote.
13. Chypre est une démocratie présidentielle. L'archevêque Makarios en a été élu le président de la République en 1960, en 1968 puis en 1973. Durant sa présidence, il a choisi de ménager à la fois l'URSS et *AKEL*. Il a rejoint le camp des «non-alignés» pour éviter d'être débordé par l'Union soviétique et le parti communiste *AKEL*, qui soutenait Moscou.
14. VANER, Semih, 1985, «Chypre, petite île, grandes puissances», *Politique étrangère*, n° 1.

15. Cette lettre envoyée au Premier ministre Ismet İnönü, condamnait l'utilisation éventuelle du matériel militaire de l'OTAN, dans l'hypothèse du débarquement de forces turques sur le territoire chypriote.
16. «Greece and NATO», 1987, *Hellenic Institute for Defense and Foreign Policy*.
17. Il est à noter que cette base militaire est aujourd'hui active.
18. CROUZATIER, Jean-Marie, 1988, *Géopolitique de la Méditerranée*, Paris, PubliSud.
19. VANER, Semih, 1985, «Chypre, petite île, grandes puissances», *Politique étrangère*, n° 1.
20. BOZDEMIR, Michel, 1989, *Les clés de la Méditerranée, Turquie, Grèce, Chypre*, (dossier n°25), Paris, FEDN.
21. DREVET, Jean-François, 1991, *Chypre, Ile extrême, Chronique d'une Europe oubliée*, Paris, Syros/Alternatives.
22. «Sovereign Base Areas» ou «S.B.A.S.» signifie en français: «base aérienne souveraine».
23. VANER, Semih, 1985, «Chypre, petite île, grandes puissances», *Politique étrangère*, n° 1.
24. The Guardian, 5 avril 1982.
25. VANER, Semih, 1996, «Chypre et l'Union européenne», *Politique étrangère*, n 3/96, automne.  
CONSTANTINIDES Stephanos & CATSIAPIS Jean, 2001, *The European Union and Eastern Mediterranean (Cyprus, Greece, Turkey). From the Summit of Helsinki to the Summit of Nice*, *Études helléniques/Hellenic Studies*, 9 (2), Spring .
26. VANER, Semih, 1985, «Chypre, petite île, grandes puissances», *Politique étrangère*, n° 1.
27. International Herald Tribune, 21 novembre 1983.
28. En effet, les forces britanniques et celles de l'OTAN ont été retirées de Malte en 1979.
29. COULOUMBIS Theodore A., DOKOS Thanos, ARISTOS Aristotelous, 1996, *Le dogme défensif unifié des territoires grec et chypriote*, Athènes, ELIAMEP.
30. ARISTOS, Aristotélous, 1995, *O Eniaios Amyntikos Choros Elladas-Kyprou / Le territoire de défense unifiée gréco-chypriote*, Athènes, ELIAMEP.
31. STOPHOROPOULOS, Thémos, 1997, «I Géopolitiki tis Anatolikis Mésogeiou kai to Dogma tou Eniaiou Amyntikou Chorou / La géopolitique de la Méditerranée orientale et la doctrine de l'espace de défense unifiée», *Yearbook / IDIS*.
32. Chypre n'est éloignée que d'environ 100 km de la Syrie.
33. VANER, Semih, 1996, «Chypre et l'Union européenne», *Politique étrangère*, n 3/96, automne.

- CONSTANTINIDES Stephanos & CATSIAPIS Jean, 2001, *The European Union and Eastern Mediterranean (Cyprus, Greece, Turkey). From the Summit of Helsinki to the Summit of Nice*, *Études helléniques/Hellenic Studies*, 9 (2), Spring.
34. *Le Monde*, 10 janvier 1997, «L'achat de missiles par Chypre ranime la tension entre Athènes et Ankara».
  35. S'agissant des relations bilatérales gréco-turques, l'année 1996 a correspondu à deux événements majeurs: l'un a concerné le contentieux relatif à l'îlot égéen d'*Imia* ou de *Kardak*, pour lequel la Turquie et la Grèce revendiquent l'appartenance territoriale; l'autre est lié à l'émergence du soutien politique hellène, mené par le Premier ministre et chef du gouvernement socialiste Costas Simitis, à la candidature turque auprès de l'Union européenne. Voir Stephanos Constantinides et Paris Arnopoulos, 1996, *The Aegean Dispute*, *Études helléniques/Hellenic Studies*, 4 (2), Autumn.
  36. L'année 1999 a été marquée par un élan de solidarité réciproque, qui a succédé à de violents séismes sur les territoires hellène et turc.
  37. BILENER, Tolga, mars-avril 2005, «La Turquie, les Balkans et la Grèce», *Questions internationales*, n° 12.
  38. BAVEREZ, Nicolas, 15 mars 2007, «De la guerre froide à la paix glacée», *Le Point*, n° 1800.
  39. AKP: Parti de la justice et du Développement.
  40. Ces mesures ont été prises par le gouvernement turc après l'intervention des forces militaires israéliennes, le 31 mai 2010, chargées de contraindre les passagers d'une embarcation humanitaire à destination de Gaza.
  41. L'accord concerne plus exactement les Zones économiques exclusives - ZEE - des territoires chypriote et israélien. Il doit permettre la recherche commune de gisements sous-marins au sein d'importantes réserves gazières, localisées dans la région.
  42. Cette alliance stratégique bilatérale, soutenue par les États-Unis, permettait notamment l'organisation de manœuvres militaires communes, ainsi que le maintien de relations étroites dans une région marquée par de nombreuses tensions.
  43. Cet accord entre la Grèce et Israël a été signé secrètement, par suite des manœuvres militaires turques navales et aériennes dans l'Est-méditerranéen.
  44. Il convient de préciser que le lancement des prospections gazières dans la Zone économique exclusive de Chypre est mené par une compagnie américaine «*Noble Energy*».

## BIBLIOGRAPHIE

- Anonyme, 1961, «La République de Chypre», (Notes et Études documentaires), *La Documentation française*, n° 2800.
- ARISTOTELOUS, Aristos, 1995, «O Eniaios Amyntikos Choros Elladas-Kyprou / Le territoire de défense unifiée gréco-chypriote», Athènes, *ELIAMEP*.
- ATTALIDES, Michael, 1979, *Cyprus, Nationalism and International Politics*, Edinburgh, Q Press Ltd.
- BAVEREZ, Nicolas, 15 mars 2007, «De la guerre froide à la paix glacée», *Le Point*, n° 1800.
- BILENER, Tolga, mars-avril 2005, «La Turquie, les Balkans et la Grèce», *Questions internationales*, n° 12.
- BITSIOS, Dimitri, 1975, *Cyprus, the Vulnerable Republic*, Thessaloniki, Institute for Balkan Studies.
- BLANC, Pierre, 1998, «Chypre, une île à hauts risques», *Revue de Géographie et de Géopolitique Hérodote*, n° 90.
- BLANC, Pierre, 2000, *La déchirure chypriote: géopolitique d'une île divisée*, (Histoire et perspectives méditerranéennes), Paris, L'Harmattan.
- BLONDY, Alain, 1998, *Chypre*, Paris, Presses Universitaires de France.
- BOZDEMIR, Michel, 1989, *Les clés de la Méditerranée, Turquie, Grèce, Chypre*, (dossier n° 25), Paris, FEDN.
- COULOUMBIS Theodore A., DOKOS Thanos, Aristos Aristotelous, 1996, «Le dogme défensif unifié des territoires grec et chypriote», Athènes, *ELIAMEP*.
- CONSTANTINIDES Stephanos, ARNOPOULOS Paris, 1996, *The Aegean Dispute*, *Études helléniques/Hellenic Studies*, 4 (2), Autumn.
- CONSTANTINIDES Stephanos, CATSIAPIS Jean, 2000, *The European Union and Eastern Mediterranean after Helsinki, Cyprus-Greece-Turkey*, *Études helléniques/Hellenic Studies*, 8 (2), Autumn.
- CROUZATIER, Jean-Marie, 1988, *Géopolitique de la Méditerranée*, Paris, PubliSud.
- CROUZET, François, 1973, *Le conflit de Chypre: 1946-1959*, (Études de cas de conflit internationaux), Bruxelles, Éditions Émile Bruylant, 2 tomes.
- DREVET, Jean-François, 1991, *Chypre, Ile extrême, Chronique d'une Europe oubliée*, Paris, Syros/Alternatives.
- DREVET, Jean-François, 2000, *Chypre en Europe*, (Histoire et perspectives méditerranéennes), Paris, L'Harmattan.

ÉMILIANIDES, Achille, 1982, *Histoire de Chypre*, (Que sais-je?), Paris, Presses Universitaires de France.

ERTEKUN, Necati, 1981, *The Cyprus Dispute and the Birth of the Turkish Republic of Northern Cyprus*, Oxford, K. Rustem and Brother.

FEYZIOGLU, Tuhra, 1984, *Chypre, mythes et réalités, documents sur le problème de Chypre*, Ankara, Institut de Politique étrangère.

«Greece and NATO», 1987, *Hellenic Institute for Defense and Foreign Policy*.

International Herald Tribune, 21 novembre 1983.

KASSIANIDES, Yoann, 2005, *La politique étrangère américaine à Chypre (1960-1967)*, Paris, L'Harmattan.

Le Monde, 10 janvier 1997.

PÉCHOUX, Pierre-Yves, 1976, «Les dimensions géographiques d'une guerre localisée: Chypre, 1974-1976», *Revue de Géographie et de Géopolitique Hérodote*, n° 3.

PÉCHOUX, Pierre-Yves, 1988, «Chypre, géopolitique d'une île fracturée», *Revue de Géographie et de Géopolitique Hérodote*, n° 48.

PÉCHOUX, Pierre-Yves, 1998, «Lettre des frontières de Chypre», *Revue de Géographie et de Géopolitique Hérodote*, n° 90.

POIRIER, Lucien, 1988, *Des stratégies nucléaires*, Paris, Complexe.

POLYVIOU, Polyvios, 1980, *Cyprus, Conflict and Negotiation (1960-1980)*, London, Duckworth.

Revue Études Helléniques, Printemps 2006, «La France et la question chypriote ou les zigzags de la politique chypriote de la France de 1965 à 2005», Volume 14, n° 1.

Revue Études Helléniques, Automne 2010, «L'Europe du Sud-Est à la croisée des chemins», Volume 18, n° 2.

RICHARTÉ, Marie-Pierre, 1995, «La partition de Chypre. Étude géopolitique en Méditerranée orientale», Thèse de Doctorat, Paris IV-Sorbonne.

STOPHOROPOULOS, Thémos, 1997, «I Géopolitiki tis Anatoliki Mésogeiou kai to Dogma tou Eniaiou Amyntikou Chorou / La géopolitique de la Méditerranée orientale et la doctrine de l'espace de défense unifiée», *Yearbook / IDIS*.

The Guardian, 5 avril 1982.

TRIANTAPHYLLOU, Dimitrios, 2001, *Greek-Turkish Relations in the Era of Globalization*, Herndon (Virginie), Brassey's.

VANER, Semih, 1985, «Chypre, petite île, grandes puissances», *Politique étrangère*, n° 1.

VANER, Semih, 1988, *Le différend gréco-turc*, (Histoire et perspectives méditerranéennes), Paris, L'Harmattan.

VANER, Semih, 1996, «Chypre et l'Union européenne», *Politique étrangère*.

ZORGBIBE, Charles, 1995, *Histoire des relations internationales de 1945 à 1962*, (Pluriel), Paris, Hachette.

## **CHRONOLOGIE - CHYPRE**

### ***OCCUPATION OTTOMANE ET DOMINATION BRITANNIQUE***

**1571**

*Chypre est conquise par les Ottomans. Ces derniers organisent sur l'île, alors peuplée de Grecs, l'immigration de quelque 20 000 Turcs musulmans d'Anatolie, qui sont avec les Chypriotes convertis, les ancêtres des Chypriotes-turcs.*

**4 juin 1878**

*Au congrès de Berlin, l'Empire ottoman cède à la Grande-Bretagne le droit d'administrer Chypre, mais en garde la souveraineté formelle.*

**5 novembre 1914**

*Suite à la déclaration de guerre ottomane aux Alliés, Chypre est annexée par la Grande-Bretagne.*

**24 juillet 1923**

*La Turquie vaincue doit reconnaître cette annexion et renonce à toute revendication sur Chypre – traité de Lausanne.*

**10 mars 1925**

*L'île devient finalement une colonie de la Couronne britannique. Commence alors un mouvement en faveur de l'autodétermination, qui porte les germes de l'actuel différend gréco-turc, tandis que de nombreux Chypriotes-grecs souhaitent former une union avec la Grèce, l'Énosis, la communauté turque s'y oppose, prônant la partition de l'île, Taksim.*

**21 octobre 1931**

*Première révolte des Chypriotes-grecs contre l'occupant anglais, émeute connue sous le nom d'Oktovriana.*

**15 janvier 1950**

*Comme l'église orthodoxe chypriote, 96 % des Chypriotes-grecs se prononcent en faveur du rattachement à la Grèce, lors d'un référendum organisé par l'archevêque Makarios III.*



**Juillet 1954**

*Les Britanniques élaborent une nouvelle Constitution acceptée par la population d'origine turque, mais rejetée par l'EOKA – Organisation nationale des combattants chypriotes – pro-grecque.*

**VERS L'INDÉPENDANCE**

**1<sup>er</sup> avril 1955**

*Début de la lutte armée menée par l'EOKA contre les Britanniques.*

**6-7 septembre 1955**

*Conférence tripartite entre la Grande-Bretagne, la Grèce et la Turquie sur Chypre et émeutes anti-grecques à Istanbul.*

**1956**

*Après la nationalisation du canal de Suez et l'expédition anglo-française contre l'Égypte, Chypre devient la plus grande base militaire britannique en Méditerranée orientale.*

**15 novembre 1957**

*La communauté turque crée le TMT – Türk Mudafa Teskilat –, «Organisation de la résistance turque».*

**1958**

*Les affrontements intercommunautaires se multiplient, d'abord à Nicosie puis dans toute l'île.*

**11 et 19 février 1959**

*Accords tripartites de Zürich et de Londres entre le Royaume-Uni, la Grèce et la Turquie, et signature d'un traité préparant la naissance d'un État chypriote indépendant. Élaboration d'une Constitution, dont le communautarisme est la clé de voûte.*

## **INDÉPENDANCE DE CHYPRE, VIOLENCES INTERCOMMUNAUTAIRES**

### **16 août 1960**

*Proclamation de l'indépendance de la «République de Chypre», dirigée par un président grec, l'archevêque Makarios, et par un vice-président turc, Fazıl Küçük. Londres, Athènes et Ankara se portent garants de la souveraineté et de l'intégrité du nouvel État.*

### **30 novembre 1963**

*Suite à des propositions de modifications constitutionnelles du président Makarios, qui sont perçues par la communauté turque comme visant à abolir les règles essentielles du partage communautaire du pouvoir et à restreindre les droits de la minorité turque, des violences intercommunautaires se déclenchent. Au mois de décembre, les affrontements font plus de 130 morts.*

### **4 mars 1964**

*Adoption de la résolution 186 de l'ONU créant l'UNFICYP – Force de l'ONU chargée du maintien de la paix à Chypre – forte de 7 000 hommes, chargée d'assurer la surveillance des lignes du cessez-le-feu et le maintien de la zone tampon.*

### **16 septembre 1964**

*Le Secrétaire général des Nations unies désigne Galo Plaza, ancien président équatorien, médiateur de l'ONU pour Chypre. Il soumet un rapport le 23 juin 1965 qui conclue à la nécessité de contacts et de réunions régulières entre les deux parties pour parvenir à un règlement pacifique du conflit.*

### **19 décembre 1972**

*Signature d'un accord d'association entre la République de Chypre et la Communauté européenne. Cet accord entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 1973.*

## **COUP D'ÉTAT ET DIVISION DE L' ÎLE**

### **15 juillet 1974**

*Mgr Makarios est renversé par un coup d'État de la garde nationale chypriote, encouragé par la junte militaire au pouvoir à Athènes depuis le 21 avril 1967, qui place à la*

*présidence un ennemi déclaré des Turcs, Nicolas Sampson, favorable à l'Énosis. L'opération fait 200 morts Chypriotes-grecs.*

**20 juillet 1974**

*Le Premier ministre turc, Bülent Ecevit, ordonne l'opération «Attila». Les troupes turques débarquent à Kyrénia dans le Nord de Chypre pour une «opération de paix qui vise à protéger les Chypriotes-turcs».*

**23 juillet 1974**

*Chute des «Colonels» au pouvoir à Athènes et fin du putsch à Nicosie où le chef du Parlement, Glafcos Cléridès, assure l'intérim.*

**24-30 juillet 1974**

*Les trois puissances garantes de l'indépendance de Chypre – Royaume-Uni, Grèce et Turquie – réunies à Genève, instituent une «zone de sécurité» tenue par les Casques bleus de l'ONU et reconnaissent l'existence de deux administrations autonomes. Elles se réunissent à nouveau en août.*

**14-16 août 1974**

*L'armée turque progresse vers l'Est et occupe le Nord de Chypre, soit 38 % du territoire, entraînant la partition de l'île et poussant à l'exil 80 000 Chypriotes-grecs.*

*À la suite de ces événements, le Conseil de sécurité de l'ONU adopte un certain nombre de résolutions qui élargissent le mandat de l'UNFICYP, afin que la Force puisse surveiller le cessez-le-feu de facto déclaré le 14 août 1974 ainsi que la zone tampon entre les lignes de la Garde nationale de Chypre et des forces turques et chypriotes-turques.*

**1<sup>er</sup> novembre 1974**

*L'Assemblée générale de l'ONU vote la résolution 3212 demandant le renforcement de l'UNFICYP pour contrôler la «ligne verte» ou «ligne Attila» de 180 kilomètres qui coupe l'île et la capitale Nicosie d'Est en Ouest.*

**7 décembre 1974**

*Mgr Makarios revient à la présidence jusqu'en 1977.*

**13 février 1975**

*Le dirigeant chypriote turc, Rauf Denktash, proclame «l'État autonome, laïc et fédéré de Chypre».*

**2 août 1975**

*Glafcos Cléridès et Rauf Denktash signent à Vienne à l'issue d'un cycle de négociations intercommunautaires, un accord sur l'échange de population. Ainsi, près de 110 000 Chypriotes-turcs sont regroupés au Nord, tandis que 585 000 Chypriotes – dont 180 000 refoulés du Nord – s'installent dans le Sud.*

**Juin 1976**

*Rauf Denktash est élu «président de l'État fédéré turc de Chypre».*

**NÉGOCIATIONS ET PERSPECTIVES EUROPÉENNES**

**12 février 1977**

*Rauf Denktash et Mgr Makarios signent à Vienne, sous l'égide de l'ONU, un accord basé sur le principe d'un État fédéral bi-communautaire, bi-zonal et non-aligné.*

**3 août 1977**

*Mort de Mgr Makarios, entraînant l'arrêt des négociations et la remise en question de l'accord précédent.*

**1978**

*Reprise des négociations avec le successeur de Mgr Makarios, le président Spyros Kyprianou.*

**19 mai 1979**

*Rencontre au sommet entre Spyros Kyprianou et Rauf Denktash, sous l'égide de l'ONU, aboutissant à un accord en deux points sur les mêmes bases que l'accord du 12 février 1977.*

**15 novembre 1983**

*La République turque de Chypre Nord – RTCN – est proclamée, mais reconnue uniquement par Ankara.*

**1984-1987**

*Le Secrétaire général de l'ONU présente en 1984 un avant-projet de paix qui ne connaît pas de suite sérieuse. S'ensuit une série de pourparlers sous l'égide de l'ONU entre Spyros Kyprianou et Rauf Denktash, pour parvenir à une solution négociée, mais aucun progrès n'est enregistré.*

**30 janvier-2 février 1988**

*Première rencontre, depuis dix ans, des chefs de gouvernement grec et turc, à Davos en Suisse.*

**3 juillet 1990**

*Le gouvernement de la République de Chypre demande son adhésion à la Communauté européenne. Rauf Denktash et Ankara évoquent l'annexion de la «RTCN» par la Turquie.*

**10 avril 1992**

*La résolution 750 du Conseil de sécurité de l'ONU réaffirme l'indépendance, l'intégrité territoriale et la citoyenneté unique de l'île, dans le cadre d'une fédération bicommunautaire et bizonale.*

**25 novembre 1992**

*La résolution 789 du Conseil de sécurité de l'ONU désigne la partie turque comme unique responsable du manque de progrès dans les négociations et demande une «diminution sensible» des forces turques présentes à Chypre.*

**14 février 1993**

*Glafcos Cléridès est élu président de la République de Chypre, 19 ans après son intérim consécutif à la fin du putsch de 1974.*

**30 juin 1993**

*Dans un avis, la Commission européenne estime «recevable» la demande d'adhésion de Nicosie et souligne que le gouvernement chypriote l'a faite «au nom de toute l'île».*

**Novembre 1993**

*La Grèce et Chypre signent un accord de défense commune.*

**6 mars 1995**

*Le Conseil des Affaires générales de l'Union européenne confirme la recevabilité de la demande d'adhésion de la République de Chypre.*

**REGAIN DES TENSIONS ET CRISE DES MISSILES**

**1996**

*Série d'incidents sur la «ligne verte» et la zone tampon. Le 15 août, Rauf Denktash et Tansu Ciller, ministre turque des Affaires étrangères appellent à la reprise des négociations intercommunautaires.*

**4 janvier 1997**

*Le gouvernement Cléridès annonce l'achat de missiles russes S-300. Colère d'Ankara qui menace d'intervenir militairement et décide de négocier de son côté avec la Belgique et les Pays-Bas l'achat de missiles sol-air. L'émissaire américain obtient finalement du président Cléridès un délai de 18 mois avant le déploiement des missiles.*

**11-15 août 1997**

*Après une première rencontre le 9 juillet à New York, la rencontre à Genève entre Rauf Denktash et Glafcos Cléridès, sous l'égide de l'ONU, est un échec.*

**4-5 novembre 1997**

*Ankara organise au Nord de Chypre les plus grandes manœuvres militaires depuis 1974.*

**VERS L'ADHÉSION À L'UNION EUROPÉENNE**

**30 mars 1998**

*Les négociations d'adhésion de la République de Chypre avec Bruxelles débutent.*

*La Turquie et la RTCN officialisent la création d'un «conseil d'association» parallèle au conseil d'adhésion de la République de Chypre à l'Union européenne.*

**5 février 1999**

*Le gouvernement de la RTCN rejette le déploiement d'une force internationale sur l'île, réclamée par la partie chypriote grecque le 3 février.*

**4 novembre 2001**

*Le Premier ministre turc Bülent Ecevit évoque de nouveau une possible annexion de la partie Nord de l'île si la partie grecque adhère à l'Union européenne.*

**27 novembre 2001**

*La Turquie déclare rejeter toute formule qui réduirait la communauté turque de Chypre à l'état de minorité et se dit déterminée à sauvegarder ses intérêts sur l'île divisée.*

**4 décembre 2001**

*Première rencontre entre Glafcos Cléridès et Rauf Denktash depuis quatre ans. Le sommet a lieu dans la zone tampon séparant le Sud du Nord de l'île. Ils décident d'ouvrir en janvier 2002 des négociations directes pour mettre fin à la division de l'île.*

**L'ONU ET LE RÉGLEMENT DU CONFLIT**

**16 janvier 2002**

*Début des négociations directes, sous l'égide de l'ONU, entre les deux dirigeants qui se rencontrent hebdomadairement.*

**30 juin 2002**

*Les négociations se terminent sans qu'un accord de principe n'ait été trouvé.*

**9 octobre 2002**

*La Commission européenne recommande que le conseil européen de Copenhague des 12 et 13 décembre 2002 accepte l'entrée de Chypre, le 1<sup>er</sup> mai 2004, dans l'Union européenne.*

**11 novembre 2002**

*Le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, présente un plan au Conseil de sécurité proposant la réunification de Chypre en un seul pays sous un gouvernement fédéral, composé de deux États égaux. Ce plan est remis à Glafcos Cléridès et Rauf Denktash, qui doivent se prononcer sur les propositions du plan avant la date limite du 28 février 2003.*

**12-13 décembre 2002**

*À l'issue du Conseil européen de Copenhague, la République de Chypre est officiellement reconnue comme l'un des 10 nouveaux États qui intégreront l'Union européenne en mai 2004.*

**16 février 2003**

*Tassos Papadopoulos, chef du parti de Centre-Droit Diko, est élu président de la République de Chypre avec 51,51% des voix contre le président sortant, Glafcos Cléridès, qui recueille 38,80 % des suffrages.*

**11 mars 2003**

*Faute d'accord entre le nouveau président Tassos Papadopoulos et Rauf Denktash sur le plan proposé par l'ONU, Kofi Annan réunit les deux hommes à La Haye pour de nouvelles négociations et propose que son plan de paix soit directement soumis à référendum dans les deux parties de l'île, le 30 mars 2003. Rauf Denktash refuse cette solution, estimant le plan «inacceptable» pour les Chypriotes-turcs.*

**16 avril 2003**

*Signature du traité d'adhésion à l'Union européenne par la République de Chypre.*

**Avril 2003**

*Ouverture ponctuelle de la frontière entre les deux parties du territoire insulaire chypriote.*

**24-31 mars 2004**

*Négociations quadripartites – Grèce, Turquie, Chypriotes-grecs et -turcs – en Suisse. Le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, soumet son plan de réunification de l'île, «révisé et amendé» et tente de parvenir à un accord avant l'adhésion de Chypre à l'Union européenne le 1<sup>er</sup> mai 2004. En raison de désaccords persistants entre les parties, Kofi Anna*



*décide de soumettre son plan par référendum aux deux communautés le 24 avril 2004.*

**24 avril 2004**

*Référendums à Chypre sur la réunification de l'île: les Chypriotes-grecs rejettent massivement le plan de réunification de l'ONU par 75,83% des voix, alors que les Chypriotes-turcs le plébiscitent avec 64,91 % de «oui».*

**1<sup>er</sup> mai 2004**

*Intégration officielle de la République de Chypre dans l'Union européenne. La partition du territoire chypriote est maintenue: le droit communautaire ne s'appliquera donc pas à la partie occupée du Nord de l'île.*

**20 février 2005**

*Élections législatives anticipées en «République turque de Chypre Nord «ou» RTCN»: le parti républicain turc – CTP, Centre-Gauche – du Premier ministre Mehmet Ali Talat, favorable au plan de réunification de l'île proposé par l'ONU, remporte les élections avec 44,5% des voix.*

**2008**

*L'Euro devient la monnaie officielle de la République de Chypre.*